Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 35 (1909)

Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

RÉDACTION: Lausanne, 2, rue du Valentin, P. MANUEL, ingénieur, et Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE: Concours pour l'étude des bâtiments de la Maternité, à Lausanne: Rapport du jury. — Constructions pour la fête fédérale de gymnastique, à Lausanne, en juillet 1909. — Société suisse des ingénieurs et architectes: Fête centrale de 1909: Programme. — Circulaire du Comité central aux sections. — Commission de la « Maison Bourgeoise en Suisse »: X° séance, du 3 avril 1909. — Programme du concours pour le bâtiment de la Caisse d'Epargne, à Genève. — Bibliographie. — Association suisse des Electriciens: Assemblée générale de 1909. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Offre d'emploi.

Concours pour l'étude de bâtiments destinés aux services hospitaliers de la maternité et de la pédiatrie.

Rapport du jury.

Le jury, nommé par le Conseil d'Etat pour l'examen des projets présentés et la distribution des prix, est composé de :

MM. le Dr Morax, Chef du service sanitaire du Canton de Vaud ;

A. Peyrot, architecte, à Genève;

Fritz Stehlin, architecte, à Bâle;

Th. van Muyden, architecte, à Lausanne.

Il est placé sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Paul Etier, chef du Département des Travaux publics.

Les membres du jury se réunissent le 8 juillet 1909, à 9 heures du matin, au bureau du Service des bâtiments de l'Etat, puis se rendent dans les salles de l'ancien Musée zoologique où l'exposition des projets a été organisée par les soins du dit Service, qui a d'autre part procédé à la revision des cubes de chacun des projets en adoptant un mode de faire uniforme; il en résulte parfois de très grandes différences avec les cubes accusés par les concurrents. Le jury se constitue en nommant M. le Dr Morax, vice-président, M. le conseiller d'Etat Etier étant momentanément empêché d'assister aux opérations, qui ont rempli les journées des 8 et 9 juillet en entier.

37 projets, parvenus en temps utile, sont présentés ; 3 autres projets, arrivés en retard, sont encore dans leur emballage ; M. E. Bron, architecte, chef du Service des bâtiments, qui assiste à la séance du matin, soumet leur cas au jury.

Sur le vu de l'article 4 du programme imposé aux concurrents et accepté par eux, et des dispositions du règlement général précédemment établi par la «Société suisse des ingénieurs et architectes» pour l'organisation des concours, — qui prescrit que les timbres postaux font règle pour la date, — il est décidé ce qui suit:

a/ Un envoi, — portant les timbres de consignation à la poste de Berne le 30 juin, à 5 heures du soir, et d'arrivée à Lausanne le 1er juillet à $10^{\,3}/_4$ heures du matin, — est ouvert et exposé à côté des autres projets ; sa devise est: « Humanité » .

b/ Il est procédé de même pour le deuxième envoi, portant les timbres de consignation de Spiez (Rerne) le 30 juin, à 2 heures du soir, et d'arrivée à Lausanne le $1^{\rm er}$ juillet à $10^{-1}/_2$ heures du matin ; sa devise est : « Croissez et multipliez ».

c/ Le troisième envoi, — consigné en transit d'après les timbres postaux le 30 juin, à 7 heures du soir, à Lausanne, et arrivé le 1er juillet à $10^{1}/_{2}$ heures du matin, — ne satisfait pas

aux dispositions précitées ; il n'est donc pas ouvert, et ne sera pas exposé.

Finalement, le nombre total des envois soumis à l'appréciation du jury est ainsi porté à 39.

Il est ensuite procédé à l'examen des projets; après un premier tour 21 projets,—qui ne répondent que très imparfaitement au programme par le fait des dispositions générales, de l'insuffisance d'étude, de la complication des services, ou dont l'orientation soulève des critiques, sont éliminés; ces projets portent les devises suivantes:

No 1: «C'est dommage»; No 5: «Clarté et Lumière»; No 6: «Espace, air et lumière»; No 8: «Timbre de 2 centimes»; No 10: «Léman»; No 11: «Nemo»; No 12: «Au soleil»; No 13: «Une solution entre toutes»; No 14: «Les Jumelles»; No 17: «Anno domini 1909»; No 18: «Multatuli»; No 20: «Sans ombres»; No 27: «Sic»; No 29: Heures sombres des nuits de souffrance, heures d'espérance des matins clairs»; No 30: «Essendon»; No 32: «L'ouvrage des vacances»; No 33: «Guérison»; No 34: «Soleil»; No 35: «Lié»; No 36: «Abbozzo»; No 39: «Croissez et multipliez» (sur écusson vaudois).

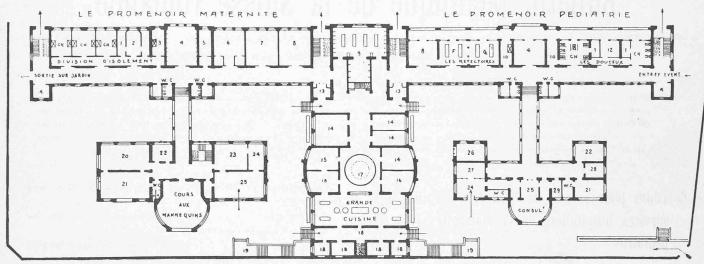
Un deuxième et un troisième examen amènent encore l'élimination des 13 projets suivants :

No 38: « Humanité »; No 4: « Petite mère »; No 7: « Beau-Réveil » (cadre gris); No 15: « Dernier-né »; No 16: « Université »; No 23: «In rerum natura »; No 26: «BB»; No 28: « Réveil »; No 37: « Esculape »; No 31: « Post tenebras »; No 3: « Coquins d'enfants, chers petits bien-aimés »; No 9: « SYM »; No 19: « Beau-Réveil » (cadre rouge).

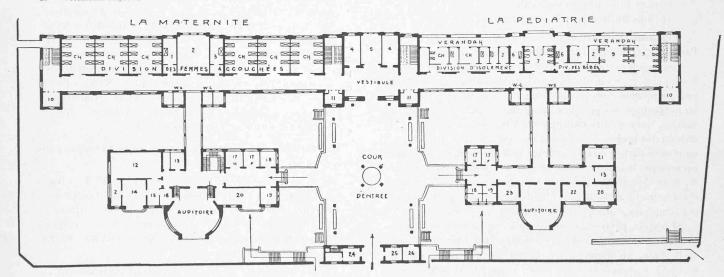
Parmi ces projets, le jury en reconnaît certainement de méritants, très consciencieusement et habilement présentés, soit en plan, soit en élévation; ils doivent cependant céder le pas devant les cinq projets qui ont survécu à divers examens ou comparaisons répétés; c'est entre autres le cas, pour citer deux exemples, du

No 9: «SYM» (cube rectifié: 63740 m³), dont la belle allure du plan, très académique, a été remarquée, ainsi que la judicieuse organisation des services médicaux; malheureusement ces qualités sont obtenues au moyen d'une disposition symétrique qui a incité son auteur à donner une égale importance aux deux services de la Maternité et de la Pédiatrie, et ceci ne ressortait nullement du programme, bien au contraire; puis le parti des cours fermées n'a pas la faveur de la Faculté lorsqu'il est possible de faire autrement; la symétrie d'une part, puis le développement exagéré des dégagements, conséquence du parti choisi, devait forcément enfler le cube, très considérable, de l'édifice.

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE

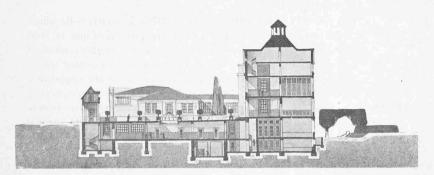


Plan du rez-de-chaussée inférieur.



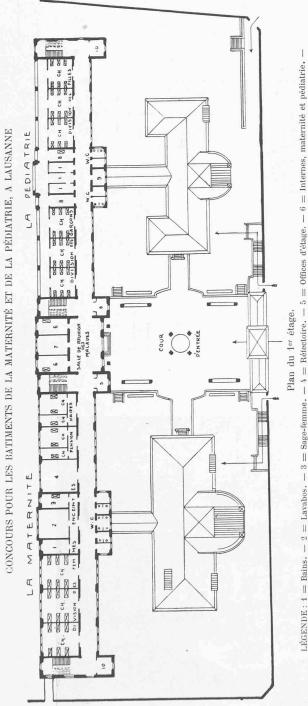
Plan du rez-de-chaussée supérieur.

LÉGENDE: 1 = Sage-femme. — 2 = Bains. — 3 = Interne. — 4 = Prof. Rossier et Combe. — 5 = Employés. — 6 = Sœur. — 7 = Infectés. — 8 = Cuisine. — 9 = Non infectés. — 10 = Lingerie d'étage. — 11 = Office d'étage. — 12 = Salle accouchement. — 13 = Prof. ou garde. — 14 = Opérations. — 15 = Stérilisation. — 16 = Narcose. — 17 = Vestibules (hommes-femmes). — 18 = W.-C. hommes. — 19 = W.-C. femmes. — 20 = Microscopie. — 21 = Isolement des épidémies. — 22 = Collection. — 23 = Radioscopie. — 24 = Concierge. — 25 = Attente. — 26 = Vélos.



Coupe suivant l'axe transversal.

4er prix : projet « Deux rez-de-chaussée », de M. G. Epitaux, architecte, à Lausanne.



Lausanne = Lingeries d'étage. architecte, = Offices d'étage. 10 Epitaux, 9 = Gardienne.3 M Réfectoire. rez - de - chaussée = 7 nne Ch. = Salle et bibliothèque. - 8 = projet « Deux 11 Lavabos. 11 Bains.

de

prix:

ler

C'est aussi le cas du:

Nº 19: «Beau-Réveil» (cadre rouge), (cube rectifié 50 058 m³), dont les jolies et pittoresques façades méritent de retenir le regard; d'autre part l'orientation, sans ètre contraire à la lettre du programme, n'est pas parmi les plus heureuses; l'aile orientale projetterait une ombre sur la face méridionale. Le plan manque aussi d'unité et d'ordre; il accuse une exagération d'avant-corps entravant la libre circulation des courants d'air le long des faces; le service serait compliqué.

Restent en définitive les 5 projets qui répondent mieux au programme et fournissent des idées fort intéressantes :

Nº 2 : «Science et charité» (cube rectifié: 52 223 m³). Le plan de ce projet est facilement lisible, son orientation générale très satisfaisante; les services sont intelligemment répartis.

Il soulève d'autre part quelques critiques. La place d'honneur est réservée, dans la face méridionale, aux cuisines, grandes et petites, offices (4), laveries (2), lingerie, et escaliers (2); ce ne serait certainement pas à conseiller. La division des « bébés douteux » n'est pas heureusement disposée; sa cuisine, ses W.-C. et bains ne sont pas assez séparés des autres services. La division des «bébés infectés» est critiquable, d'une communication trop facile avec les autres. Les réfectoires pour filles et garçons dépendent l'un de l'autre. La chambre d'interne est placée au Nord et la lingerie au Sud; l'inverse serait préférable. Les galeries sont étroites. Le cube général a été sensiblement augmenté à la revision.

Nº 21: «2 Rez-de-chaussée» (cube rectifié: 59 297 m³). Ce projet, assez semblable comme parti au précédent (No 2) se distingue de suite par la clarté de son plan fort bien ordonné, harmonieusement équilibré. L'auteur a ingénieusement excavé tout le terrain situé au Nord du bâtiment principal, et implanté dans l'excavation un corps central contenant l'économat, la cuisine avec ses annexes et des réfectoires : puis deux autres pavillons destinés aux locaux pour l'enseignement, afférents aux deux services principaux, auxquels ils sont reliés. L'étage inférieur de chacun de ces trois éléments se trouve par le fait être un rez-de-chaussée. On accède directement en voiture, dès l'avenue projetée, au bâtiment de la Maternité et de la Pédiatrie, par une terrasse qui forme le plafond des cuisines et annexes.

Tous les services sont ainsi bien délimités, tout en restant concentrés; l'air et la lumière pénètrent partout, même dans les locaux accessoires.

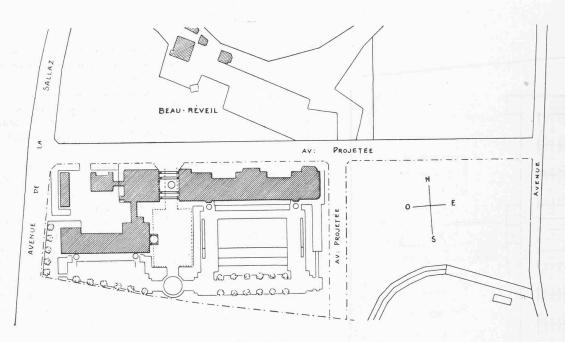
Il n'est pas douteux que cette disposition très pratique du plan ne facilite grandement le service; elle a remporté tous les

On ne peut pas en dire autant des élévations dont l'architecture, sèche et monotone d'aspect, pourrait être plus étudiée; l'auteur a cherché à rompre la monotonie de la masse en disséminant quelques arbres nains taillés le long de la face principale; cette végétation ne peut naturellement rendre son plein effet que sur un dessin géométral. Un aussi beau plan aurait mérité mieux en élévation.

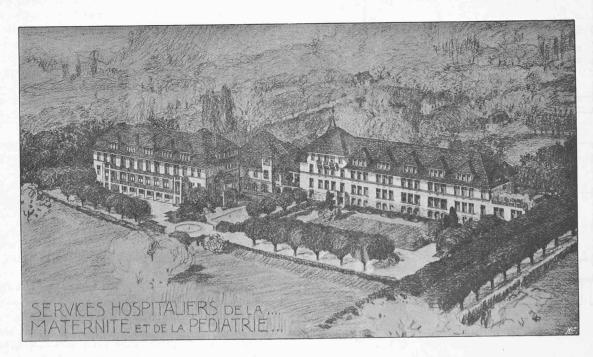
Nº 22: Vignette « Une Cigogne » (cube rectifié: 45 474 m³). L'orientation des divers services est bonne; le plan est clair et bien compris.

Les annexes du service de l'enseignement sont par trop disséminées et incomplètes; le cabinet du professeur fait défaut. L'accès direct à la cuisine est défectueux au point de vue de la surveillance. Les services généraux sont également insuffisants; pas de bains pour le personnel. Dans la division des «bébés douteux», les services ne sont pas assez concentrés.

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE



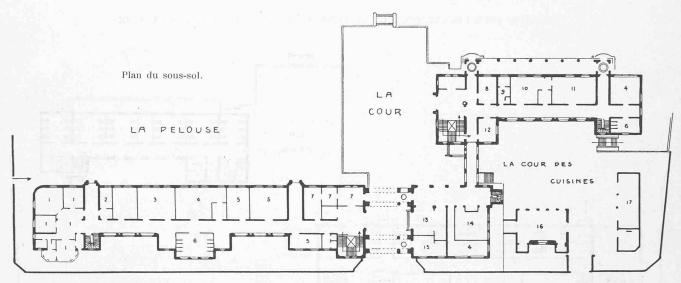
Plan de situation.



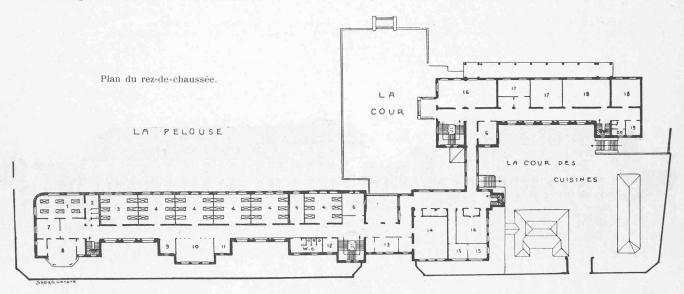
Perspective.

 Π^{o} prix : projet « Junon », de MM. Monod & Laverrière, Taillens & Dubois, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE



 $\begin{array}{l} {\tt L\acute{E}GENDE: 4 = Division \ d'isolement. - 2 = Chambre \ de \ garde. - 3 = Photographie. - 4 = Laboratoire. - 5 = Réfectoires. - 6 = Bains. - 7 = Consultations. - 8 = Cabinet. - 9 = Lavabos. - 40 = Lingerie. - 41 = Repassage. - 42 = Attente. - 43 = Employés. - 14 = Cours aux mannequins. - 15 = Concierge. - 16 = Cuisine. - 17 = Buanderie. \\ \end{array}$



LÉGENDE: 1 = Salle d'accouchement. — 2 = Bains et W.-C. — 3 = Chambre d'opérations. — 4 = Chambre d'accouchées. — 5 = Sage-femme. — 6 = Chef de service. — 7 = Stérilisation. — 8 = Salle d'opérations. — 9 = Lingerie d'étage. — 10 = Bains nouveaux-nés. — 11 = Office d'étage. — 12 = Pharmacie. — 13 = Professeur. — 14 = Auditoire. — 15 = Laboratoires. — 16 = Réfectoire. — 17 = Douteux. — 18 = Division des bébés non infectés et infectés. — 19 = Ch. sœur. — 20 = Cuisine et W.-C.

II^e prix : projet « Junon », de MM. Monod & Laverrière, Taillens & Dubois, architectes, à Lausanne.

Les élévations, particulièrement la face au Nord, sont peu satisfaisantes au point de vue esthétique et constructif.

No 24. Vignette: «Poulet brisant l'œuf» (cube rectifié: 52 659 m³). Le parti de ce projet n'était que partiellement représenté dans les solutions décrites ci-dessus; son auteur a très franchement adopté le système des pavillons séparés, fort en faveur durant quelques années à cause des facilités d'aération et de ventilation qu'il favorise, mais compliqué pour le service; depuis les progrès constants de l'asepsie, la Faculté semble cependant y attacher moins d'importance et considérer qu'une bonne insolation et une exposition normale des faces principales aux courants d'air suffisent.

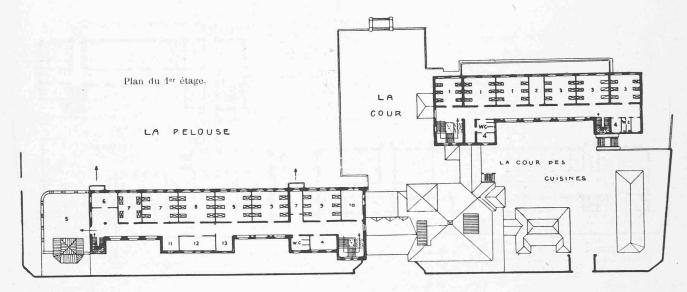
L'auteur a cependant paré, dans la mesure du possible, aux

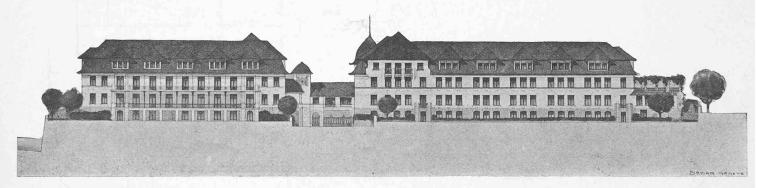
inconvénients inhérents au système en reliant fort intelligemment les différents pavillons par des galeries soit au sous-sol, soit au rez-de-chaussée. On circule ainsi librement, et à pied sec, à travers tous les bâtiments hospitaliers.

La disposition générale des services est du reste assez bien comprise; l'architecture est sobre, plaisante, bien appropriée à sa destination.

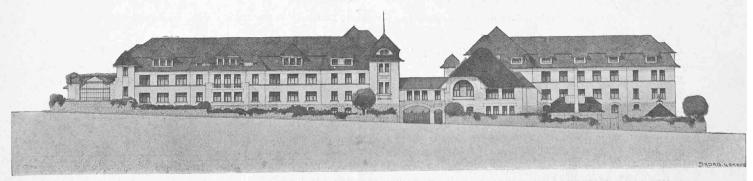
On critique d'autre part, dans la division des «femmes accouchées», la cinquième salle, séparée des autres par un étage; la disposition de la salle d'opérations et annexes n'est pas bien étudiée; trop de portes et de dégagements; communication peu admissible avec la division des «isolées». — Dans la division des «femmes enceintes», le local des lavabos est

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PIÉDIATRIE, A LAUSANNE





Façade sud.



Façade nord.

IIº prix : projet « Junon », de MM. Monod & Laverrière, Taillens & Dubois, architectes, à Lausanne.

FÈTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE, A LAUSANNE

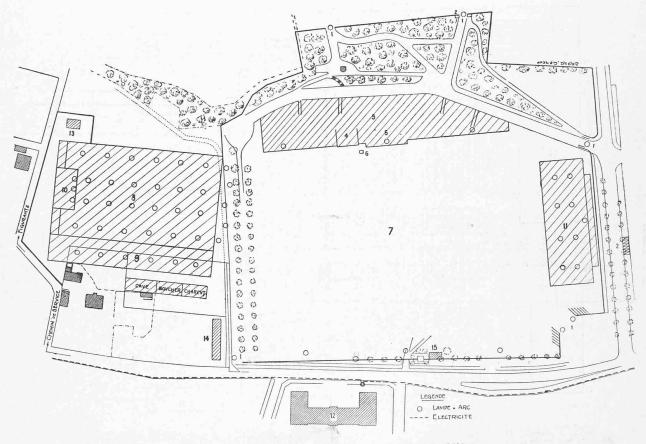


Fig. 1. – Plan général des constructions. – Echelle : 1 : 2500.

LÉGENDE: 1 = Entrées. -2 = Caisses. -3 = Gradins pour 5000 personnes. -4 = Musique. -5 = Tribune d'honneur. -6 = Directeur des exercices. -7 = Emplacement réservé aux exercices, $31\,500$ m². -8 = Grande cantine, 9000 places, $10\,620$ m². -9 = Cuisines, 2400 m². -10 = Podium, 480 m². -11 = Cantine à bière, 4000 places, 3300 m². -12 = Collège de Beaulieu. -13 = W.-C. personnel. -14 = W.-C. payants. -15 = W.-C. publics et payants.

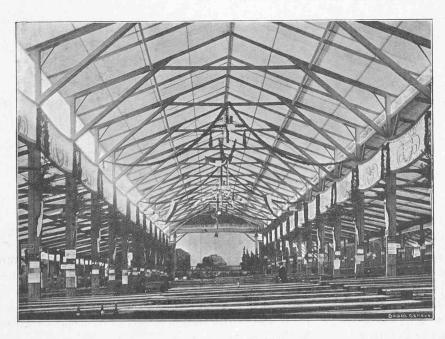


Fig. 2. — Vue intérieure de la cantine.

défectueux, insuffissant. — Au service de la Pédiatrie, relations trop faciles entre les « bébés infectés» et « non infectés». — Le local de consultation pour « bébés douteux » est superflu, ceux-ci n'étant forcément déclarés tels qu'après la consultation. — Aux services généraux la surface de la cuisine est trop restreinte. (A suivre).

Constructions pour la Fête fédérale de gymnastique, à Lausanne, en juillet 1909.

Cette fête qui a réuni plus de 12 000 gymnastes venant de tous les points de la Suisse a nécessité des travaux et des aménagements qu'il paraît intéressant de communiquer aux constructeurs.